



## Foire aux questions pour les fournisseurs

### **1. Pourquoi Hertz a-t-il fait une demande de restructuration en vertu du chapitre 11?**

L'impact de la COVID-19 sur la demande de voyages a été soudain et brutal, provoquant une baisse importante des revenus de la société et des réservations futures. Hertz a pris des mesures immédiates pour donner la priorité à la santé et à la sécurité des employés et des clients, éliminer toutes les dépenses non essentielles et préserver les liquidités. Toutefois, l'incertitude demeure quant à la date de retour des revenus et à la date de réouverture complète du marché des voitures d'occasion, ce qui a nécessité cette action.

La réorganisation financière fournira à Hertz une voie vers une structure financière plus robuste qui positionnera au mieux la société pour l'avenir, alors qu'elle navigue dans ce qui pourrait être une longue reprise des voyages et une relance économique mondiale prolongée.

### **2. Les entreprises de Hertz continuent-elles à fonctionner et à servir les clients?**

Oui, Hertz et toutes ses entreprises continuent à servir leurs clients dans leurs établissements du monde entier. Nous avons l'intention de sortir de ce processus comme une entreprise plus solide, dotée d'une structure financière plus vigoureuse et bien positionnée au fur et à mesure que le secteur mondial du voyage se redressera.

### **3. Hertz prévoit-elle d'obtenir un financement de débiteur-exploitant (DIP)?**

À la date de dépôt de la demande, nous disposons de suffisamment de liquidités pour soutenir les opérations en cours. Ces liquidités permettent à la société de fonctionner à court terme sans avoir à chercher un financement de débiteur-exploitant. En fonction de la durée de la crise induite par la COVID-19 et de son impact sur les revenus, la société peut chercher à accéder à des liquidités supplémentaires, y compris par le biais de nouveaux emprunts, à mesure que la restructuration progresse.

### **4. Comment puis-je savoir si j'ai une créance définie comme « avant » ou « après » le dépôt de notre demande?**

L'indicateur est la date à laquelle les biens ont été livrés ou les services rendus. Par « avant » la demande, on entend avant la date de dépôt de notre demande de restructuration en vertu du chapitre 11. « Après », signifie après la date de dépôt de notre demande. Nous avons déposé une demande de restructuration en vertu du chapitre 11 le 22 mai 2020 à environ 21 h 45 (heure de l'Est).

### **5. Serai-je payé pour les biens et services fournis après la date de dépôt de votre demande en vertu du chapitre 11 et pendant votre processus de restructuration?**

Oui. Toutes les créances postérieures à la requête seront payées comme d'habitude. Hertz peut, veut et doit payer dans le cadre de ses activités normales pour tous les biens livrés et les services rendus après le dépôt de la demande. À la date de dépôt de la demande, la société disposait de liquidités suffisantes pour soutenir ses activités courantes. En fonction de la durée de la crise induite par la COVID-19 et de son impact sur les revenus, la société pourrait chercher à avoir

accès à des liquidités supplémentaires, notamment par le biais de nouveaux emprunts, à mesure que la restructuration progresse.

**6. Que dois-je faire en cas de factures impayées pour des biens et services que je vous fournis après le 22 mai 2020 et au-delà?**

Toutes les factures pour des biens et des services postérieurs à la demande doivent être soumises par le biais du système habituel de canaux d'approvisionnement. Les paiements seront traités comme d'habitude.

**7. Quand serai-je payé sur des biens ou des services que j'ai fournis à Hertz avant votre dépôt au titre du chapitre 11? Pourquoi ne pouvez-vous pas me payer ce qui m'est dû?**

En vertu du code des faillites, qui est une loi fédérale américaine, il est interdit à Hertz d'effectuer des paiements aux vendeurs ou aux prestataires de services pour des biens livrés ou des services rendus avant le dépôt de la demande de restructuration en vertu du chapitre 11 sans l'approbation du tribunal. Le traitement de ces créances « d'avant » la date de dépôt de la demande sera généralement déterminé à l'issue de notre restructuration financière.

**8. Comment puis-je déposer une demande de paiement? Y aura-t-il une procédure pour soumettre des demandes de paiement pour des factures impayées?**

En temps utile, Prime Clerk (l'agent de Hertz chargé des réclamations) vous fournira des documents comprenant des instructions sur la manière de soumettre votre réclamation. Dans l'intervalle, vous pouvez consulter les documents déposés auprès des tribunaux et obtenir des informations sur la procédure de réclamation pour les vendeurs à l'adresse <https://restructuring.primeclerk.com/hertz>, en appelant le (877) 428-4661 (numéro gratuit aux États-Unis) ou le (929) 955-3421 (pour l'extérieur des États-Unis), ou en envoyant un courriel à [hertzinfo@primeclerk.com](mailto:hertzinfo@primeclerk.com).

**9. Comment cela affecte-t-il les vendeurs, les fournisseurs et les prestataires de services qui fournissent des biens et des services aux entreprises de Hertz en dehors des États-Unis et du Canada? Les activités de l'entreprise en dehors des États-Unis et du Canada sont-elles incluses dans le dépôt de la demande de restructuration?**

Les activités des filiales de Hertz en dehors des États-Unis et du Canada ne font PAS partie de la demande de restructuration aux États-Unis en vertu du chapitre 11. Les factures de ces entreprises continueront à être traitées comme d'habitude.

**10. Qui dois-je contacter ou à qui dois-je m'adresser pour obtenir des informations complémentaires?**

Pour des informations sur la restructuration financière de Hertz, y compris l'accès aux

documents judiciaires et aux informations sur les créances, veuillez consulter le site <https://restructuring.primeclerk.com/hertz>. Vous pouvez également appeler le (877) 428-4661 (numéro gratuit aux États-Unis) ou (929) 955-3421 (pour les parties en dehors des États-Unis) ou par courriel [hertzinfo@primeclerk.com](mailto:hertzinfo@primeclerk.com).